

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2026-06/01

Nombre de membres		L'an deux mille vingt six
		le 15 juin à 18 heures 30
en exercice :	11	le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ZACHARIE
		dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents :	09	sous la présidence de Mme ROYER Carole, Vice-présidente
votants :	10	Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 8 juin 2026
pour :	10	PRESENTS :
contre :	0	Mmes et MM., ROYER Carole, DAMMA Frédéric, COULOMB Isabelle,
		CRETELLO Karine, BONIS Valérie, BOUHAFS Hayette, DOMERGUE
		Véronique, GUGLIELMET Gisèle, BOUTRY Marcel.
abstention :	0	ABSENTS REPRESENTES :
		M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à Mme ROYER Carole.
		ABSENTS NON REPRESENTES :
		M. BERTOLOTTI Jacques.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SIEGEANT POUR LE CCAS A L'UNION
DEPARTEMENTALE DES CCAS ET CIAS DU VAR**

Le CCAS de Saint-Zacharie étant adhérent à l'UNCCAS et à l'UDCCAS du Var, il convient de désigner un représentant du conseil d'administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes (Conseil d'Administration et/ou Bureau) de l'UDCCAS du Var.

Madame la Vice-présidente du CCAS propose sa candidature.

Vu les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action sociale du Var ;

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS et le cas échéant au sein des instances dirigeantes (Conseil d'administration et/ou bureau) de l'UDCCAS du Var ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

Article 1 :

De confirmer l'adhésion du CCAS de Saint-Zacharie aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du Var.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 083-268302833-20260615-20260601-DE

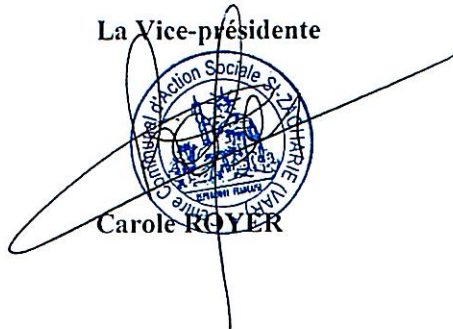
Besser
L'événement

Article 2 :

De désigner Madame ROYER Carole comme représentante du CCAS de Saint-Zacharie, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Var et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Var.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Vice-présidente


Carole ROYER

Le Secrétaire


BOUTRY Marcel

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr